

Démarche : Dossier de reconstitution des capitaux propres
Organisme : DREAL Pays de la Loire, STRV, Division des transports routiers

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Cette démarche s'adresse aux entreprises de transport public ayant fait l'objet d'une mise en demeure pour défaut de capacité financière. Elle leur permet soit de transmettre les justificatifs de reconstitution immédiate des capitaux propres soit de déposer un plan de reconstitution de capitaux propres sur 3 ans.

Département et type de transport

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Loire Atlantique (44) - Transport de marchandises - licence communautaire
- Loire Atlantique (44) - Transport de marchandises - licence intérieure
- Loire Atlantique (44) - transport de voyageurs - toute licence
- Maine et Loire (49) - transport de marchandises et/ou de voyageurs - toute licence
- Mayenne (53) - transport de marchandises et/ou de voyageurs - toute licence
- Sarthe (72) - transport de marchandises - toute licence
- Sarthe (72) - transport de voyageurs - toute licence
- Vendée (85) - transport de marchandises et/ou de voyageurs - toute licence

Votre entreprise est-elle une filiale ou une société mère d'un groupe?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Nom du groupe

Vous souhaitez régulariser votre situation en

Dossier de reconstitution des capitaux propres

- Le recours à une garantie bancaire n'est possible que si vos capitaux propres s'élèvent au moins à 50% de votre capacité financière exigible

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Ayant recours à une garantie bancaire**
- Restituant une ou plusieurs copie(s) conforme(s)
- Augmentant le capital social de votre entreprise
- Proposant à notre service un plan de reconstitution de vos capitaux propres sur 3 ans

Recours à une garantie bancaire

Vous devez impérativement transmettre l'original à notre service par voie postale :

DREAL Pays de la Loire - STRV- DTR- 5 rue Françoise Giroud- Cs 16 326- 44 263 NANTES
cedex 2

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Déposez ici une copie de votre garantie bancaire

Cette garantie doit être établie pour une durée minimum d'un an.

Restitution de titres

Vous devez impérativement transmettre les originaux à notre service par voie postale :

DREAL Pays de la Loire - STRV- DTR- 5 rue Françoise Giroud- Cs 16 326- 44 263 NANTES
cedex 2

Indiquez ici le numéro des copies que vous allez restituer à notre service

Augmentation du capital social de votre entreprise

Modification du KBIS

Les formalités d'augmentation du capital social devront être faites au préalable auprès du registre national des entreprises. Vous pouvez déposer un extrait kbis avec ce nouveau montant dans le volet autre pièce justificative.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Procès verbal d'augmentation du capital social de votre société

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif de l'augmentation

Pour les apports en numéraires, il s'agit d'un justificatif bancaire.

Pour les apports par compensation de créances, il s'agit d'une attestation de votre expert comptable ou de votre commissaire aux comptes attestant du caractère liquide, exigible et certain de cette créance.

Plan de reconstitution de vos capitaux propres sur 3 ans

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Analyse des deux bilans précédents

une analyse de la situation financière de l'entreprise portant sur les deux derniers exercices comptables, établie par un expert comptable, un commissaire aux comptes ou un centre de gestion agréé

Dossier de reconstitution des capitaux propres

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Prévisionnel sur 3 ans

une analyse financière prévisionnelle portant sur les trois exercices comptables suivants , détaillant en particulier l'évolution du chiffre d'affaires, du résultat d'exploitation, du résultat net et des capitaux propres établie par un expert comptable, un commissaire aux comptes ou un centre de gestion agréé.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Plan de reconstitution des capitaux propres sur 3 ans

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Un plan d'actions ou de restructuration

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- La décision de maintien de l'activité malgré la perte de la moitié du capital (pour les SARL, SA et SAS en cas de perte de la moitié du capital).

Autre information que vous souhaiteriez porter à notre connaissance

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autre pièce justificative que vous souhaiteriez déposer